

LE DIRE DE L'ARCHITECTE DES BÂTIMENTS DE FRANCE

LES ESSENTIELS

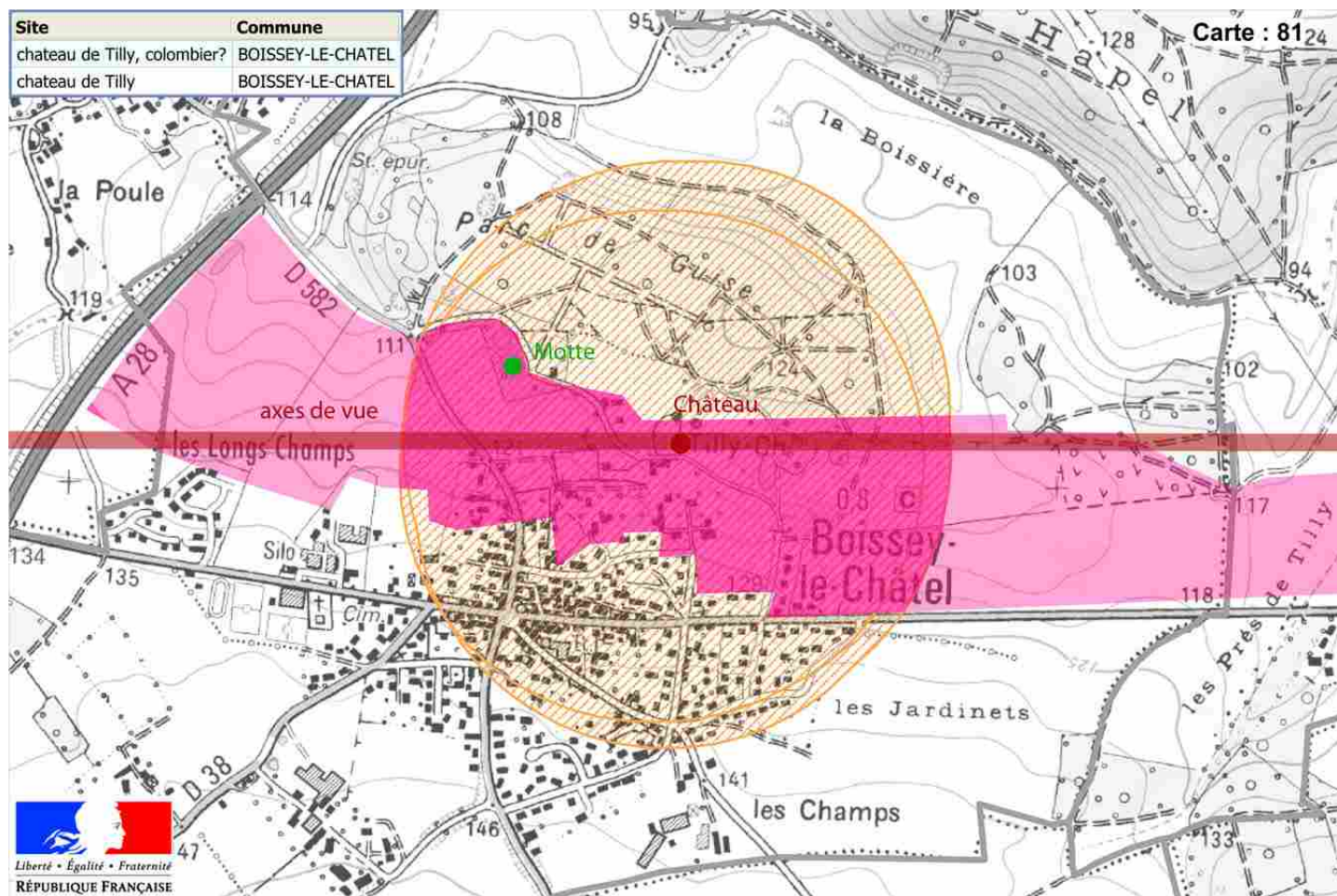
Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Eure (DRAC Haute-Normandie)
Zones à Forte Sensibilité Patrimoniale - 7 juillet 2014 - F.POULAIN / S.CHARPENTIER

Boissey le Châtel > Château de Tilly

Le château de Tilly est protégé depuis le 9 juillet 1932 en tant que monument historique inscrit et le parc depuis le 17 juillet 2007.

Le domaine de Tilly à Boissey-le-Châtel qui dépendait de la famille de Tilly dont il a conservé le nom, fut acheté en même temps que Bourgheroulde, à la fin du XVe siècle, par Guillaume le Roux. Sur l'emplacement du château fort du XIe siècle dont il subsiste le mur d'enceinte garni de nombreuses tourelles, il édifia au début du règne de François I^{er} le château actuel. À partir de 1678, le nouveau château possède sa chapelle. Une motte féodale est encore existante dans la forêt juste à côté.

Le château présente une belle orientation Est-Ouest qui lui permet d'avoir encore aujourd'hui des espaces dégagés visibles à partir de ses pièces de réception. La plaine à l'Est donne à voir la campagne environnante et ne présente que peu de risques d'être construit ; au contraire de la partie à l'Ouest qui doit faire l'objet d'une attention particulière. En effet, de nombreux terrains sont à ce jour constructibles le long de la route RD582. Il est nécessaire de tenir compte de la manière dont se sont implantées les anciennes constructions pour réussir l'intégration des nouveaux édifices.





Vue éloignée du château



La façade principale



La façade arrière



Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Elle correspond aux axes visuels du château et dans lesquels les constructions devront être le moins impactantes possibles. Il s'agit de la zone de covisibilité renforcée. Les constructions devront utiliser un langage architectural caractérisé par l'usage du colombage ainsi que des formes simples (allongées : rapport d'au moins 1,5 entre la longueur et la largeur), une pente de toiture à au moins 45°, des matériaux de toiture allant de l'ardoise naturelle à la tuile en terre cuite brun vieilli et surtout à ce que ces maisons soient positionnées parallèlement ou perpendiculairement à l'axe du château en veillant à ce que les parties hautes des constructions soient le moins visibles possibles. Les maisons qui auront leur axe de faitage perpendiculaires à l'axe du château seront à deux pans sans croupes. Les maisons qui auront leur axe parallèles devront être dotées de croupes à 65° (pour qu'il n'y ait un triangle clair de pignon visible). Pour les bâtiments techniques ou artisanaux, il faut privilégier les couleurs de terre (de gris-beige, à beige...) en utilisant notamment le bardage bois laissé naturel en façade et des toitures le moins visibles possibles (matériau mat, non réfléchissant, végétalisée...).

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces dernières années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



La motte féodale



Le colombier de la ferme voisine



Le bâti rural avoisinant



Quelques maisons dans les abords